

Assassinat du juge Borrel : « On devient l'ennemi de l'État »



« Je veux qu'on me donne le mobile de ce crime. Je veux savoir pourquoi », affirme Elisabeth Borrel, veuve du juge assassiné à Djibouti.

Photo Le DJ/Thierry GUILLOT et MAXPPP/Remy GA BALDA

Le 19 octobre 1995, il y a 25 ans jour pour jour, le corps à demi calciné du juge Bernard Borrel était retrouvé dans le désert, à la sortie de Djibouti. Une mort entourée de mystère. Entre secret-défense et raison d'État, la veuve du magistrat, Elisabeth, n'a jamais renoncé à son combat pour la vérité.

En janvier prochain, Elisabeth Borrel tournera la page de sa carrière professionnelle. Une vie de magistrate, au civil, qui a basculé le 19 octobre 1995 dans l'ancienne colonie française de Djibouti, dans la corne de l'Afrique. Son mari, lui aussi juge, était retrouvé mort dans le désert, le corps à demi calciné. Bernard Borrel travaillait en tant que conseiller technique, détaché auprès du ministère de la Justice djiboutien.

La thèse officielle a très vite, trop vite, été celle du suicide. Avant que la piste criminelle ne fasse difficilement surface. Un

quart de siècle plus tard, jour pour jour, l'affaire est toujours instruite et est marquée du sceau du secret-défense. Le président djiboutien Ismail Omar Guelleh et les intérêts militaires de la France dans ce pays de la corne de l'Afrique n'y seraient pas étrangers.

Alors si la retraite se profile pour la veuve du juge Borrel, son combat pour la vérité n'a peut-être jamais été aussi pressant.

La France condamnée à verser 140 000 euros

En 2020, pour la première fois, la responsabi-

lité de l'État français a été reconnue. Le 16 mars dernier, le tribunal judiciaire de Paris a condamné la France à verser pour fautes lourdes 140 000 euros à Elisabeth Borrel et ses deux fils : « À savoir la destruction des scellés et l'absence d'autopsie au moment des faits. » Certes en 2007, Nicolas Sarkozy, alors président de la République, avait reconnu au défunt juge Borrel la mort en service commandé. Avec indemnisations à la clé pour sa famille.

Mais la décision de mars dernier a été rendue par la justice. Une justice dont la magistrate manquait cruellement. Ostracisée par une partie de sa profession, « je passais pour une folle », elle n'a toujours compté que sur ses alliés les plus proches : « Heureusement j'ai des avo-

cats exceptionnels et le soutien indéfectible de mes collègues du tribunal de Toulouse (elle y a travaillé de 1996 à 2006). Sans eux, je ne serais plus là. »

« Le secret-défense inverse les rôles »

Au moment de sa mort, Bernard Borrel travaillait sur l'attentat du café de Paris à Djibouti, commis en septembre 1990. Qui avait intérêt à faire disparaître le juge français ? Sa veuve maintient toujours que les dés étaient pipés dès le début de l'enquête : « Le fait qu'un secret-défense entoure encore cette affaire inverse les rôles. On devient l'ennemi de l'État. C'est ce qui se rapproche le plus d'une dictature. »

Elisabeth Borrel fait partie du collectif secret-défense, qui regroupe les

parties civiles d'affaires dans lesquelles il est reproché à l'État français de faire entrave à la manifestation de la vérité. Car c'est la vérité que veut la veuve Borrel. « Je veux qu'on me donne le mobile de ce crime. Je veux savoir pourquoi. »

Les élèves de l'école nationale de la magistrature ont baptisé leur promo "Bernard Borrel" en 2006. Ironie de l'histoire, Bernard Borrel était lui sorti major de la promo "Juge Michel". L'autre juge assassiné, Pierre Michel, tombé sous les balles de la French Connection à Marseille en 1981.

Le juge Borrel aura peut-être un jour, lui aussi, le droit à un polar à succès. En attendant, depuis sa paisible maison savoyarde au milieu des vignes, sa veuve travaille à l'écriture d'un livre.

Stéphan DUZINSKI